

Annexe VI - Modalités de dépôt des listes de candidats

Pour affichage et diffusion

1/ Documents constituant le dépôt de la liste de candidature:

- une **liste de candidats** qui doit comporter :
 - les noms des candidats, désignés sous leur nom de famille complété par le nom d'usage, par ordre préférentiel ;
 - un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre de sièges de membres titulaires et de membres suppléants à pourvoir. Elles doivent comporter un nombre pair de noms au moment de leur dépôt.
- les **déclarations de candidature** signées et établies par chacun des candidats selon le modèle consultable à l'adresse suivante :
<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>
- les **notices biographiques** produites par chaque candidat à l'appui de leur déclaration de candidature, mentionnant leurs titres et travaux ;
- une **note** désignant le délégué titulaire et le délégué suppléant habilités à représenter la liste considérée auprès du ministère. Les adresses personnelles des délégués, leurs numéros de téléphone et leurs adresses électroniques doivent être également mentionnés. Les délégués peuvent être ou non candidats.

En application de l'article 9 du décret du 16 janvier 1992 précité, « *Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs de membre titulaire du Conseil national des universités* ».

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site GALAXIE ou adresser un message à l'adresse suivante : election.cnu@education.gouv.fr

2/ Transmission, consultation et réclamation concernant les documents :

- **du 15 avril au 7 juin 2019** : les listes de candidats, les déclarations de candidature et les notices biographiques sont enregistrées et éditées via l'application Hélios, à l'adresse suivante :
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>
- **au plus tard le 14 juin 2019** : les listes de candidats, les déclarations de candidature, les notices biographiques et la note mentionnée doivent être adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, bureau DGRH A2-2, élections CNU, 72 rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13. Ces documents peuvent également être déposés auprès du bureau DGRH A2-2 contre remise d'un récépissé.

Chaque liste peut, le cas échéant, être accompagnée d'une profession de foi. Celle-ci est retranscrite sur une seule feuille recto verso ou recto seul, au format 21 x 29,7 cm. La profession de foi témoin doit également être adressée par voie électronique à l'adresse suivante : election.cnu@education.gouv.fr (fichier format PDF).

- **du 25 juin au 2 juillet 2019** : les listes de candidats et les notices biographiques peuvent être consultées, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (cf. adresse ci-dessus) et sur le domaine applicatif du portail GALAXIE accessible depuis le site du ministère :
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>;
- **au plus tard le 2 juillet 2019** : les réclamations concernant les listes de candidats doivent être remises au bureau DGRH A2-2 ou adressées par lettre recommandée avec avis de réception, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, (cf. adresse ci-dessus) ;
- **le 9 septembre 2019** : les listes de candidats sont arrêtées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur puis transmises aux présidents et directeurs d'établissements. Les établissements affichent les listes de candidats
- **du 9 septembre au 14 octobre 2019** : les professions de foi peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.